

PÉTITIONS

LA FISCALITÉ

M. Paul Szabo (Mississauga—Sud, Lib.): Monsieur le Président, j'ai trois pétitions à présenter aujourd'hui. Je voudrais d'abord présenter une pétition qui circule dans toutes les régions du Canada. Celle-ci a été signée par un certain nombre d'habitants de Fenelon Falls, en Ontario.

Les pétitionnaires attirent l'attention de la Chambre sur le fait que diriger un foyer et prendre soin des enfants d'âge préscolaire est une profession honorable qui n'est pas reconnue à sa juste valeur dans notre société.

Ils ajoutent que la Loi de l'impôt sur le revenu exerce une discrimination contre les familles qui choisissent de s'occuper, à la maison, d'enfants d'âge préscolaire, de personnes handicapées, de malades chroniques et de gens âgés. Les pétitionnaires demandent donc humblement au Parlement de poursuivre des initiatives visant à supprimer cette discrimination contre les familles qui décident de s'occuper de ces personnes à la maison.

LE SYNDROME D'ALCOOLISME FOETAL

M. Paul Szabo (Mississauga—Sud, Lib.): La deuxième pétition, monsieur le Président, concerne le syndrome d'alcoolisme foetal. Les pétitionnaires souhaitent attirer l'attention de la Chambre sur le fait que la consommation de boissons alcoolisées risque d'entraîner des problèmes de santé ou de diminuer les capacités personnelles. Plus particulièrement, on peut prévenir le syndrome d'alcoolisme foetal et les malformations congénitales liées à la consommation de boissons alcoolisées en évitant de consommer des boissons alcoolisées durant la grossesse.

• (1505)

Les pétitionnaires prient donc le Parlement de promulguer une loi exigeant que des étiquettes de mise en garde soient apposées sur toutes les bouteilles de boissons alcoolisées afin de renseigner la population en général et les femmes enceintes en particulier sur les risques associés à la consommation de boissons alcoolisées.

LES CHÂTIMENTS CORPORELS

M. Paul Szabo (Mississauga—Sud, Lib.): Monsieur le Président, la dernière pétition me vient de M^{me} Betty Pelletier et concerne l'article 43 du Code criminel.

Les pétitionnaires veulent attirer l'attention de la Chambre sur le fait que l'article 43 du Code criminel permet à tout instituteur, aux parents et à toute personne qui remplace les parents d'employer la force pour corriger un élève ou un enfant confié à leurs soins pourvu que la force ne dépasse pas la mesure raisonnable dans les circonstances, et que la mesure raisonnable a été interprétée par les tribunaux comme incluant la fessée, les gifles, les corrections administrées avec une lanière de cuir, les coups de pied, etc.

Les pétitionnaires prient donc le Parlement de mettre fin à l'approbation légale de cette pratique néfaste et discriminatoire en abrogeant l'article 43 du Code criminel.

Affaires courantes

LES DROITS DE L'ENFANT À NAÎTRE

M. David Iftody (Provencher, Lib.): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai deux pétitions à présenter au nom de personnes vivant dans la circonscription de Provencher.

La première concerne l'avortement. Elle a été signée par un certain nombre d'électeurs de Niverville et de Morris. Ces électeurs prient respectueusement le Parlement de prendre immédiatement des mesures, en modifiant le Code criminel, afin d'étendre à l'enfant à naître la protection dont bénéficient les autres êtres humains.

L'AIDE AU SUICIDE

M. David Iftody (Provencher, Lib.): Monsieur le Président, la deuxième pétition concerne l'aide au suicide et l'euthanasie. Elle a été signée par des électeurs de Rosenfeld, de Rosenort, de Niverville et de Saint-Malo.

Ces pétitionnaires prient eux aussi respectueusement le Parlement de veiller à ce que les dispositions actuelles du Code criminel du Canada qui interdisent l'aide au suicide soient vigoureusement mises en application et de n'apporter à la loi aucune modification qui aurait pour effet d'approuver ou de permettre, de quelque façon que ce soit, l'aide au suicide ou l'euthanasie active ou passive.

[Français]

L'INDUSTRIE MINIÈRE

M. Bernard Deshaies (Abitibi, BQ): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition recueillie lors de la récente tournée de l'exposition de photographie *Les galeries de mines*. Les pétitionnaires désirent attirer l'attention de la Chambre sur le fait que l'industrie minière au Canada et au Québec est le fondement principal pour l'emploi dans plus de 150 collectivités, une importante collaboratrice au Produit national brut et aux exportations totales du Canada, ainsi qu'une pierre angulaire de notre économie au Canada. Les pétitionnaires prient donc le Parlement de prendre les mesures nécessaires pour appuyer notre industrie minière.

[Traduction]

LES DÉLINQUANTS DANGEREUX

Mme Shaughnessy Cohen (Windsor—Sainte-Claire, Lib.): Monsieur le Président, j'ai aujourd'hui deux pétitions principalement signées par des électeurs de Windsor—Ouest.

La première concerne les mesures que les pétitionnaires souhaitent voir prises relativement à l'arrestation des délinquants sexuels dangereux et des pédophiles, aux enquêtes dont ils font l'objet, aux peines qui leur sont imposées et à leur mise en liberté.

L'AIDE AU SUICIDE

Mme Shaughnessy Cohen (Windsor—Sainte-Claire, Lib.): Monsieur le Président, la deuxième pétition concerne l'aide au suicide par un médecin.

LES DROITS DE L'ENFANT À NAÎTRE

M. Paul Steckle (Huron—Bruce, Lib.): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, un certain nombre de pétitionnaires m'ont demandé de présenter la pétition suivante qui attire l'attention de la Chambre sur ce qui suit. La majorité des Canadiens respectent le caractère sacré de la vie et